

REPONSE

au postulat N° 4.102

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO) et Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) concernant les moutons en Valais (08.11.2007)

Le Conseil d'Etat partage votre vision de l'agriculture valaisanne qui doit s'orienter vers des produits de niche, assurer l'occupation décentralisée du territoire et être productive tout en respectant l'environnement.

Concernant les différents points soulevés par votre interpellation, le Conseil d'Etat apporte les réponses et développements suivants.

Evolution de l'économie ovine valaisanne

Les chiffres-clés suivants donnent un aperçu de l'économie ovine cantonale. Lors du recensement de mai 2007, il a été dénombré dans 952 exploitations 65827 moutons, dont 37070 brebis. Le rendement brut de la production ovine avoisine les 9 millions de francs alors qu'il était de 10 millions en 2000. Le cheptel ovin décroît par ailleurs de 1 % par an depuis 10 ans.

Le cheptel estimé en 2007 s'est monté à 51978 sujets. Il est également constaté ici une diminution de la charge depuis 10 ans.

Etat sanitaire

L'état sanitaire du troupeau peut être considéré comme bon. En effet, les éleveurs s'efforcent de détenir du bétail sain. Chaque éleveur a la possibilité de s'affilier au service sanitaire des petits ruminants pour le suivi de leur cheptel. Par ailleurs la majorité des éleveurs sont abonnés au bulletin d'informations « Forum » édité par Caprovis, qui traite les questions d'actualité.

Le piétin est une maladie bien connue des détenteurs. Elle est notamment favorisée par le mélange des troupeaux et par l'humidité. Le service sanitaire suisse du menu bétail soutenu financièrement par le canton propose un plan d'assainissement contre cette maladie. Ce dernier consiste à faire contrôler par des professionnels les onglons de tous les animaux, de séparer les animaux sains des sujets malades et de soigner les animaux atteints. Au terme de la troisième année sans maladie dans le troupeau, l'exploitation est déclarée libre de piétin. Actuellement, peu d'éleveurs valaisans participent à ce concept d'assainissement. Le canton mène actuellement un projet visant à sensibiliser les éleveur et à les inciter à participer à ce concept.

En ce qui concerne la kératoconjunctivite, il n'existe pour l'instant pas de programme de surveillance, d'éradication ou de vaccin; il n'y a pas non plus de chiffres précis disponibles pour notre canton en ce qui concerne les animaux domestiques. Concernant la faune sauvage, les constats de kératoconjunctivite sont répertoriés, mais ne font pas l'objet de statistiques.

Il y a lieu ici de rappeler que ces deux maladies ne sont pas des maladies à déclaration obligatoire et que ni la confédération, ni le canton n'ont soutenu financièrement l'utilisation de vaccins ou entamé des campagnes concernant ces maladies.

Production lainière

La valorisation de la laine pose, il est vrai, problème. En effet, le prix offert aux producteurs couvre à peine les frais de la tonte. Malgré ce fait, la Confédération entendait supprimer la contribution pour sa mise en valeur. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a, dans le cadre de la modification de la loi fédérale sur l'agriculture, œuvré avec succès pour son maintien. Cette contribution s'élève à frs 800000.- par an.

La grande part de la production lainière du canton a toujours été acheminée à la centrale suisse de la laine indigène qui procède à son tri et la fait laver dans des pays tiers. Depuis quelques années, le tonnage livré diminue, c'est d'ailleurs le cas pour tous les cantons, tant il est vrai que le prix payé aux producteurs, malgré le maintien de l'aide de la confédération, ne couvre pas les frais de production. Pour mémoire, le prix moyen par kg payé aux producteurs qui était de 4.95 francs en 1985 s'établit aujourd'hui à 1.30 francs, soit une diminution de plus de 73 %. De ce fait, une part de plus en plus importante de laine est éliminée comme déchets. Ce problème de valorisation touche tout le territoire national et ne peut être résolu par un seul canton. Nous savons que la centrale lainière indigène étudie de nouveaux projets de mise en valeur. La confédération soutient par ailleurs des projets novateurs visant à une transformation judicieuse de la laine.

Dans la procédure de consultation du 2^e paquet d'ordonnances de PA 2011, l'OFAG prévoyait ne verser de contribution que pour la laine triée et lavée dans le pays. Dans sa prise de position, le Conseil d'Etat a demandé que la contribution puisse être versée pour toute la laine prise en charge et triée en Suisse même si cette dernière est lavée à l'étranger, car il n'existe actuellement aucune entreprise de lavage dans notre pays. Par ailleurs les professionnels de la laine estiment qu'une installation de lavage ne serait pas rentable.

Gestion durable des alpages

La production ovine a une importance non négligeable dans le maintien du paysage de montagne du canton. Or, vu que les systèmes de pâture et la gestion des surfaces pastorales avec les ovins ont fortement été mis en cause par les milieux écologistes, le canton a soutenu, en 1999 déjà, une série de projets conduits par la station fédérale de recherches agro-nomiques de Changins sur les alpages ovins d'altitude.

Lors de ces études, menées sur 10 alpages, aucune zone d'érosion flagrante due aux moutons n'a été observée. Par contre sur plusieurs alpages, il a été constaté une sous pâture, due principalement à une pâture trop tardive ou à une charge insuffisante ainsi qu'à une mauvaise conduite du troupeau.

Ces études ont permis d'élaborer des lignes directrices pour la gestion durable des alpages. Elles ont fait l'objet de présentation aux détenteurs de moutons. De nouvelles études conduites par le centre de compétence de Viège sont prévues sur l'utilisation mixte des pâturages par les bovins et les ovins.

Il y a lieu de dire ici que le grand problème pour assurer une politique de pâturage durable et l'entretien du paysage n'est pas tellement le nombre de moutons qui, on l'a dit, est en voie de diminution mais celui du manque d'animaux toutes espèces confondues. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver du bétail pour exploiter nos alpages.

Le postulat est accepté.

Sion, le 14.5.2008